

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée
30 juin 2014 : 17h40

Banimmo cède l'immeuble Veridis

Banimmo (NYSE Euronext BANI) a cédé à la Caisse commune d'assurance Integrale 100% des actions de la société Luso Invest, propriétaire de l'immeuble « Veridis » qui est en cours de livraison

Banimmo a signé ce 30 juin 2014 une convention avec la Caisse Commune d'Assurance Integrale portant sur la cession de 100% des actions de la société Luso Invest. Cette société est propriétaire d'un immeuble en cours de construction, situé à Auderghem (Bruxelles) au coin de l'avenue Herrmann-Debroux et du boulevard du Souverain, et qui développera une surface de 6.500 m² répartie sur 5 niveaux hors sol. Les 2 niveaux en sous-sol permettront d'abriter 69 places de parking.

L'immeuble sera occupé sur la base d'un contrat de location à 15 ans par les filiales du groupe international de courtage en assurance Marsh & McLennan en Belgique.

Dans le cadre d'un contrat de Vente en Etat de Futur Achèvement conclu entre Luso Invest et Banimmo, cette dernière assurera la construction de l'immeuble jusqu'à sa livraison définitive. La livraison provisoire de l'immeuble est prévue début 2015.

Lors de la construction de cet immeuble, une attention spéciale a été portée à sa performance énergétique afin d'avoir un bâtiment qualifié de très basse consommation énergétique. Dans le cadre de la certification VALIDEO de l'immeuble, un niveau « very good » est visé.

Le prix de vente des actions est basé sur une valeur transactionnelle de l'immeuble de € 23,2 millions. La vente générera une plus value dont une partie sera reprise dans les comptes au 30 juin 2014. Le solde sera comptabilisé au fur et à mesure de l'achèvement des travaux. En termes de trésorerie, cette vente permettra de dégager des ressources pour un montant de € 11 millions, qui pourront être utilisées dans le cadre de nouveaux projets.

Pour rappel, le groupe Banimmo avait acquis le terrain en mars de l'année dernière et avait concomitamment conclu une convention avec le groupe Marsh & McLennan en Belgique. Cette nouvelle opération de construction « built-to-suit » pour des grandes entreprises souhaitant se relocaliser, démontre le savoir faire de Banimmo dans ce type d'opération. La reconnaissance de ce know-how par le marché permet à la société de se positionner sur de nouvelles opérations actuellement en phases diverses de négociations. Banimmo aura par ailleurs réussi à finaliser cette opération, depuis son acquisition jusqu'à sa vente, en un peu plus d'un an, concrétisant la volonté de Banimmo de se focaliser sur des opérations d'une durée de détention plus courte.

Cette transaction représente la première cession sur un objectif annoncé de 4 cessions pour l'année. Les autres opérations de cession sont à des degrés divers d'avancement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :

Banimmo

Lenneke Marelaan 8
1932 Zaventem
www.banimmo.be

Christian Terlinden

CEO
Tel. : +32 2 710 53 11
christian.terlinden@banimmo.be

Cedric De Laet

CFO
Tel. : +32 2 710 53 11
cedric.delaet@banimmo.be

A propos de Banimmo

Banimmo se profile aujourd'hui comme un acteur capable de produire ou transformer un actif immobilier répondant aux exigences et critères les plus stricts des investisseurs institutionnels finaux et de construire des immeubles built-to-suit répondant aux impératifs des occupants.

Cette compétence est applicable tant dans le secteur des immeubles de bureaux (où Banimmo est historiquement présent) que dans le segment des commerces ou dans les segments de niche (hôtels, maisons de repos ou autre).

L'entreprise compte une trentaine de collaborateurs. Le portefeuille immobiliers représente une valeur totale de € 365,7 millions fin 2013. La Belgique constitue le marché prédominant, avec 72,5% du portefeuille en termes de valeur de marché. La France représente 27,5% du portefeuille de Banimmo. Le portefeuille évolue continuellement grâce au repositionnement permanent et à la rotation élevée des actifs. A ce jour, la société est détenue par la foncière Affine (49,51%) et le management (23,27%) qui ont conclu une convention d'actionnaires. Le reste, soit 27,22%, est entre les mains du public.